

Ottawa veut limiter... (Suite de la première page)

chiffres variant de 15.97335 pour 100 pour l'année en cours et de 15.06 pour 100 l'an prochain.

Comment Ottawa a-t-il pu réduire le rythme de croissance de ses dépenses? D'abord en laissant clairement entendre aux ministères et corporations de la Couronne que la réalisation de leurs nouveaux programmes devaient l'être à l'intérieur de leurs budgets généraux. Plus question de compter sur les budgets supplémentaires qui pour l'année en cours ont atteint \$2.5 milliards et qui seront restreints l'an prochain à \$1.5 milliard.

Ensuite, et peut-être surtout, il y a les coupures radicales dans le rythme d'augmentation de la Fonction publique fédérale qui ne sera l'an prochain que de 1.3 pour 100, c'est-à-dire 4,007 années-hommes.

D'expliquer M. Chrétien: "Cette diminution draconienne du taux de croissance de la Fonction publique n'a été rendue possible que par des réductions parfois considérables du budget de main-d'œuvre de plusieurs ministères et organismes". A l'analyse cependant, on constate qu'un seul ministère est réellement affecté et c'est celui des Affaires urbaines qui, de toute façon, est en plein chambardement devant, d'ici quelque temps, être fusionné avec la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Dans les faits d'ailleurs, la SCHL pourra augmenter ses effectifs réels de quelque huit pour 100 tout en respectant les objectifs de M. Chrétien.

Dans les autres secteurs de la fonction publique fédérale, selon des experts en la matière, cela ne signifiera aucun changement radical sinon celui de se montrer plus efficaces en matière de dotation de personnel.

Dans l'ensemble, les restrictions au niveau du personnel permettent dans l'absolu d'augmenter le nombre de fonctionnaires fédéraux d'environ dix pour 100 en chiffres réels tout en respectant les objectifs d'augmentation de 1.3 pour 100 du ministre Chrétien. Cela risque peu de se produire cependant, puisque cela impliquerait une utilisation maximale de la dotation en personnel par les ministères et organismes fédéraux.

Cela indique cependant le degré d'attention qu'il faut porter au livre bleu du gouvernement fédéral.

Ainsi, selon les méthodes de calcul et en se fondant sur l'expérience des dix dernières années on en arrive à des chiffres différents quant au taux d'augmentation des dépenses fédérales l'an prochain. On peut en effet avancer les chiffres de 10.51 pour 100, 15.06 pour 100 ou 16.14 pour 100 selon qu'ils font le mieux notre affaire.

Un fait demeure cependant, a expliqué M. Chrétien, le gouvernement fédéral pourrait réduire de plus de

quatre pour 100 en chiffres réels le rythme d'augmentation de ses dépenses en abandonnant son programme de double prix du pétrole. Il pourrait le diminuer à moins de dix pour 100 en éliminant le programme de double prix du blé, ou les programmes de subventions aux producteurs laitiers.

Pourquoi Ottawa maintient-il ces programmes? Parce qu'ils sont directement destinés à lutter contre l'inflation au pays, a expliqué M. Chrétien.

En ce faisant, Ottawa ne fait d'ailleurs que redistribuer l'argent qu'il perçoit, a poursuivi le président du Conseil du Trésor. En effet, selon cette analyse des dépenses effectuées par Ottawa, un peu plus de 70 pour 100 des dépenses effectuées par le gouvernement fédéral sont redistribuées plutôt qu'encourues par lui.

Statistiquement en effet, 21.1 pour

100 des dépenses prévues seront directement affectées au fonctionnement et à l'équipement des ministères et organismes fédéraux et 8.8 pour 100 à la Défense nationale. Le reste retournera aux Canadiens, a expliqué M. Chrétien, sous la forme des programmes sociaux et autres du gouvernement fédéral.

Les ministères qui dépenseront le plus en 1976-77 seront: la Santé nationale et Bien-être social \$10.932 milliards, les Finances \$7.765 milliards dont \$1.075 milliard au seul service de la dette, la Défense nationale \$3.371 milliards et la Main-d'œuvre et Immigration \$2.574 milliards.

Au niveau du personnel, les ministères qui pourront embaucher le plus de personnes sont par ordre d'importance: les Postes, la Défense nationale, le Solliciteur général et le Revenu national.

Négociations dans... (Suite de la première page)

tre Parent, a été considérablement réduit puisque le rapport doit être soumis le 1er mars ou avant cette date, si possible.

En réduisant de moitié le délai de présentation du rapport, le ministre Parent et ses partenaires pourront se servir du document pour décider si la table centrale de négociations formée pour la négociation des clauses salariales pourra être réunie le 2 mars, ainsi que l'a demandé le conseil d'orientation du front commun CSN-CEQ-FTQ.

Dans les locaux de la CEQ

Une telle description de tâche couchée sur papier, les dirigeants de l'équipe patronale, Me Richard Drouin, conseiller du ministre Oswald Parent dans cette négociation, M. Pierre Martin, sous-ministre de l'Éducation, M. Raymond Parent, l'ancien secrétaire général de la CSN maintenant attaché à l'équipe patronale de négociations, M. V. Hubert Lavigne, président de la FCSCQ et M. Martial Carrier, négociateur en chef pour cet organisme, se sont présentés, hier matin, aux bureaux de la CEQ expliquer au président de la centrale, M. Yvon Charbonneau et à son acolyte, M. Robert Gaulin, les détails de la mission de l'observateur.

Comme l'avait laissé entendre M. Charbonneau, au cours d'un entretien au SOLEIL, mardi matin, la CEQ n'a pas donné de réponse sur la collaboration qu'elle apporterait au "succès" de la période "d'observation".

"Elle nous a fait savoir, commente Me Drouin, qu'elle nous donnerait une réponse, jeudi soir ou vendredi matin, après la rencontre qu'elle tiendra avec son comité de négociations, à Montréal."

Pour le président de la CEQ, cette enquête ne peut être qu'une étape du scénario monté par l'Etat et dont l'aboutissement sera la promulgation d'un décret.

Le ministre Parent, son collègue de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, et le ministre d'État à l'Éducation, M. Bernard Lachapelle, flanqués des représentants patronaux aux tables de négociations, doivent tenir aujourd'hui une conférence de presse "d'une durée minimum de deux heures" pour faire le point sur la situation.

On est heureux

Du côté de la FCSCQ, on se réjouit de la tournure des événements.

Dans une communication qu'il adressait, hier soir, aux journalistes, M. V. Hubert Lavigne "pourra contribuer à faire évoluer les négociations en informant le public de ce qui se passe aux tables. De plus, insiste-t-il, l'impartialité et la compétence de l'observateur, dont on attend la nomination en fin de semaine, ne pourra qu'aider à l'avènement d'une convention collective négociée et agréée".

Il se dit confiant que la CEQ donnera son assentiment à la nomination de l'observateur car "elle accepte déjà le principe d'un tel observateur par son appui à la présence d'un observateur des parents aux tables de négociations".

La FCSCQ s'oppose toutefois à ce que ce soit un délégué formel de la Fédération des parents qui occupe ce poste.

Il invite la partie syndicale à suspendre ses mesures de harcèlement dès l'entrée en fonction de l'observateur.

Inflation: l'opposition réclame un droit d'appel

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien ne recevra pas l'appui général pour son programme contre l'inflation s'il ne prévoit un droit d'appel bien défini des décisions prises par la commission de contrôle des prix et des revenus.

C'est du moins l'avertissement lancé hier aux Communes par le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent et son collègue conservateur, M. Robert Stanfield, au cours d'un débat spécial sur l'opposition croissante au programme anti-inflationniste manifestée par le Congrès du travail du Canada. Le débat ne s'est interrompu qu'à une heure la nuit dernière.

Le CTC, comme on le sait, a menacé de cesser toute collaboration avec le gouvernement central pour protester contre l'augmentation de \$125,000 imposée la semaine dernière à une firme du Nouveau-Brunswick, qui avait défié les restrictions de la commission anti-inflationniste relative à une augmentation de salaires à ses employés.

La société Irving Pulp and Paper de Saint-Jean avait défié une décision de la commission pour pouvoir en appeler auprès de l'administrateur Donald Tansley. Ce dernier a maintenant le verdict de première instance réduisant l'augmentation de salaire 23.8 à 14 pour cent.

Il a également imposé l'augmentation que l'on sait.

La compagnie peut maintenant en appeler devant la Cour d'appel et par la suite, devant la Cour fédérale.

Le syndicat ne peut qu'interjeter appel auprès du cabinet.

Le premier cas d'une série?

Selon M. Broadbent, le cas Irving constitue la première d'une série d'injustices contre les travailleurs.

Dans la plupart des cas, les syndiqués n'ont aucun droit d'appel parce que le litige ne sera pas porté à l'attention de l'administrateur et il est peu probable que bien des compagnies fassent ce qu'Irving a fait, a-t-il expliqué.

Il a prédit que l'opposition des travailleurs irait s'amplifiant, à moins que des changements n'interviennent.

Pour sa part, le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Stan-

field, a déclaré que le gouvernement ne parviendrait jamais à convaincre les Canadiens que son programme est juste s'il ne prévoit pas de procédure d'appel.

Répondant aux intervenants, le ministre du Travail, M. John Munro a soutenu que la loi était raisonnable, "mais si elle devait comporter une injustice quelconque, nous sommes disposés à entendre ceux qui veulent nous en persuader".

Le PNP aurait déjà 40 associations de comté

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le mauvais temps a empêché le Parti national populaire de tenir une assemblée de fondation de l'association de ce parti dans la Beauce-Nord, hier soir, à Sainte-Marie de Beauce. On a dû annuler la réunion au tout début de la soirée.

Cependant, le député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, a tenu à contacter personnellement une dizaine d'organisations de Sainte-Marie et de Saint-Joseph, dans le but de préparer l'assemblée de fondation de l'association du Parti national populaire dans Beauce-Nord, qui a été fixée au dimanche soir, le 7 mars prochain.

Quoique déçu de n'avoir pu rencontrer, hier soir, les membres et sympathisants du PNP dans Beauce-Nord, à cause de l'état des routes et du mauvais temps, M. Fabien Roy est assuré que ce n'est que partie remise et que le 7 mars prochain, on ne sera pas dans l'obligation de remettre à nouveau l'assemblée de fondation.

Selon une compilation faite par l'exécutif provincial du Parti national populaire, a ajouté M. Roy, "actuellement une quarantaine de comtés à travers le Québec a son association, et l'on s'attend que d'ici le début de mai prochain, chacun des comtés du Québec aura la sienne".

Aussi, M. Roy fit remarquer que le congrès de fondation du Parti national populaire se tiendra au PEPS de l'université Laval, de Québec, les 7 et 8 mai prochain.

Points saillants... (Suite de la première page)

Commerce voit son budget passer de \$356.1 millions à \$497 millions, soit une hausse de 39.8 pour 100. L'augmentation de \$141 millions en regard de l'année dernière est principalement attribuable au programme des céréales et des graines oléagineuses qui réclame à lui seul \$127 millions.

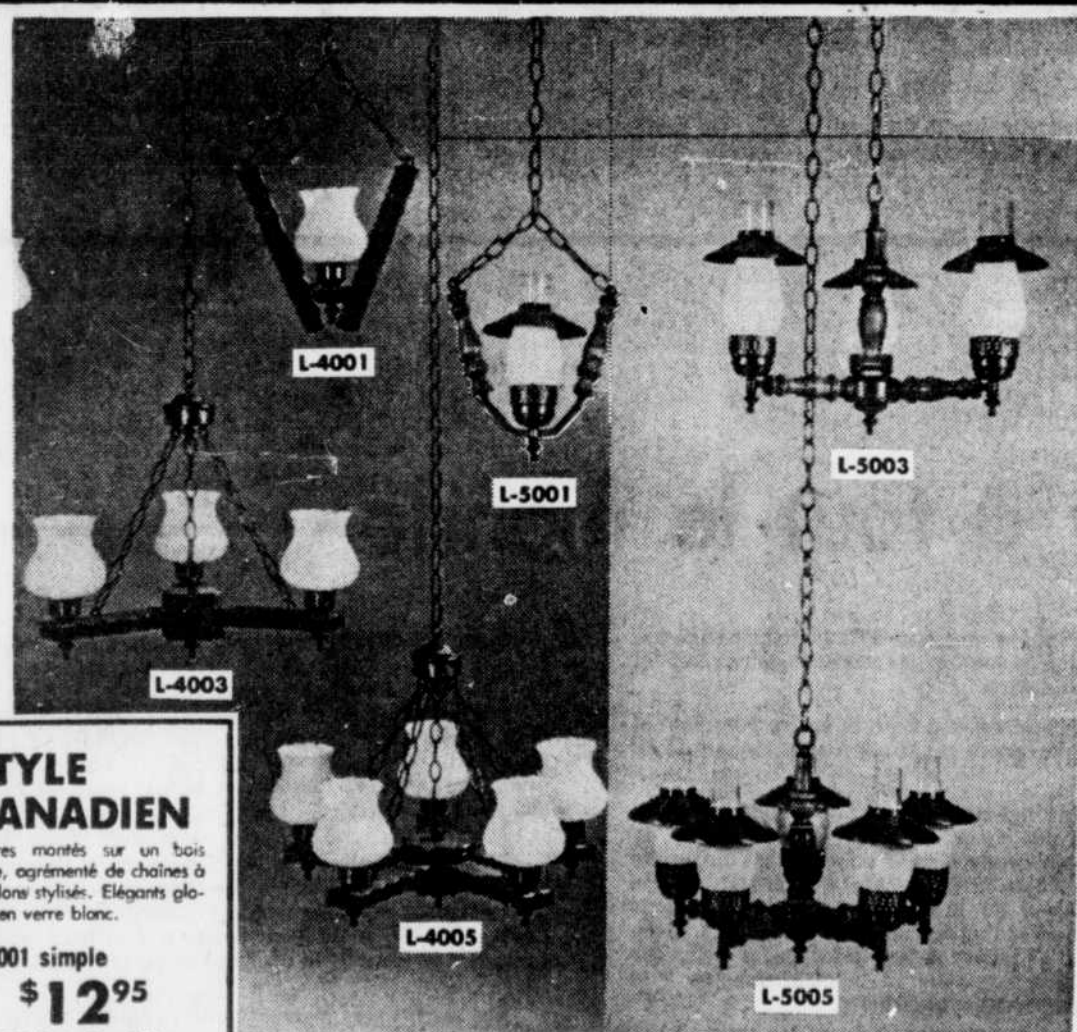
Les paiements aux provinces pour l'enseignement postsecondaire passe de \$511 millions à \$538 millions. De ce montant, le Québec recevra \$261.7 millions.

Un montant de \$130.3 millions est prévu pour le développement du bilinguisme. Le Québec reçoit la majeure partie de ce gâteau, soit \$76.2 millions.

La Commission d'assurance-chômage accuse une forte augmentation de 90.9 pour 100. La contribution du gouvernement à ce compte est estimée à \$1,700 milliard. Cette forte augmentation provient de la hausse importante du chômage survenue entre 1974 et 1975 et à l'accroissement du

montant de la prestation hebdomadaire moyenne, suite à l'indexation des prestations aux gains moyens des travailleurs.

La Commission de la Fonction publique s'est vu attribuer un budget de \$79 millions, une augmentation de 33.9 pour 100. Les estimés tiennent compte des hausses salariales et des activités accrues en matière de formation linguistique, deux facteurs qui ont contribué à cette augmentation.

CHOIX COMPLET DE LUSTRES
pour créer, chez vous, l'ambiance rustique

STYLE CANADIEN

Lustres montés sur un bois riche, agrémentés de chaînes à maillons stylisés. Éléments glorieux en verre blanc.

L-4001 simple

\$12⁹⁵

L-4003 à trois globes

\$25⁹⁵

L-4005 à cinq globes

\$29⁹⁵

STYLE COLONIAL

Chaînes à maillons ovales supportant d'élégantes lampes de style "à l'huile" agrémentées de bois tourné et métal ouvragé.

L-5001 simple

\$15⁹⁵

L-5003 à trois lampes

\$35⁹⁵

L-5005 à cinq lampes

\$39⁹⁵

Spécialiste en
éclairage résidentiel
et commercial

COTÉ
LUMINAIRE

GROS ET DETAIL

2320, boul.
Père-Lelièvre, Duberger
681-7751
470, de la Couronne,
Québec 2 - 529-6221

AVIS
IMPORTANT

AUX CLIENTS DE WOODHOUSE

Le paiement des comptes Woodhouse doit être effectué chez Légaré Meubles au Mail St-Roch, 600 est, St-Joseph.

Vous pouvez aussi y effectuer vos achats en toute confiance.

Facilités de crédit habituelles également disponibles.

WOODHOUSE
MAINTENANT SITUE
CHEZ LEGARE

AU MAIL ST-ROCH - 529-0141

La polyvalente de Rimouski endommagée par un incendie

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — L'une des plus grosses écoles de la province, la polyvalente Paul-Hébert, à Rimouski, a subi des dommages importants à la suite d'un incendie qui s'est déclaré vers 16h hier, soit quelques minutes après la sortie des 3,600 étudiants.

Les cours qui étaient déjà passablement perturbés par les mesures de harcèlement des enseignants seront suspendus au moins jusqu'au début de la semaine prochaine.

Quant aux enseignants, ils devaient débrayer en après-midi aujourd'hui. Ils n'auront donc pas à utiliser ce moyen de pression.

On ne connaît pas encore exactement la cause de l'incendie, mais le lieutenant Jos Belzile, du service des incendies de la ville de Rimouski, nous déclarait hier soir que tout laissait croire qu'il s'agirait d'une défectuosité électrique.

Il n'est pas facile non plus de préciser l'étendue des dommages causés par le feu, la fumée et l'eau. Ils pourraient facilement dépasser le \$100,000.

Les pompiers de la ville de Rimouski, une quarantaine, ont combattu l'élément destructeur pendant plus de cinq heures.

Au moment de l'incendie, 25 élèves de Kingston, Ontario, étaient à la piscine. Ils ont

dû quitter les lieux en tenue de bain. Ces jeunes sont à Rimouski dans le cadre d'un échange d'étudiants entre les deux villes.

Le feu a pris naissance

dans la partie neuve de l'édifice. Il a causé des dommages considérables aux ateliers de dessin industriel, aux salles d'audio-visuel, au vestiaire des étudiants du premier

étage ainsi qu'aux salles de déshabillage.

Quant aux salles de cours, elles n'ont pas été touchées si ce n'est que par la fumée. C'est la raison pour laquelle

le président de la commission scolaire du Bas-Saint-Laurent, M. Emmanuel Roy, prévoit que les cours reprendront au début de la semaine prochaine.

La fermeture temporaire de l'école touche non seulement les étudiants réguliers, mais aussi les étudiants (adultes) des cours du soir, en plus d'empêcher la tenue

de différentes activités prévues pour la fin de semaine. L'école Paul-Hébert, dont la première partie a été construite en 1957, est évaluée à environ \$10 millions.

M. Paul Vachon assigné pour interrogatoire

par J.-Claude RIVARD

Le restaurateur québécois Henri-Georges Poulin et l'industriel beauceron Paul Vachon n'ont probablement pas fini de croiser juridiquement le fer.

Assigné pour fins d'interrogatoire au préalable par M. Vachon, au cours de la journée de lundi, M. Poulin a décidé de lui rendre la pareille: l'industriel de Sainte-Marie-de-Beauce a été sommé de se présenter au palais de justice de Québec, demain après-midi, dans le but d'y révéler ce qu'il a fait de ses biens meubles et immeubles.

Selon M. Poulin, l'industriel Vachon aurait fraudé ses créanciers pour des mon-

tants respectifs de \$200,000 et de \$425,430, au cours de l'année 1975. M. Poulin reproche notamment à l'industriel d'avoir nanté d'hypothèques et de garanties tous ses biens, de façon à éviter l'exécution de certaines créances. Il le fait dans une déclaration assermentée qui a fait l'objet d'un long débat juridique, hier, devant le juge André Trottier.

Dans le premier cas, par exemple, le cœur du litige se résume à ceci, à peu de choses près: M. Vachon aurait acquis de M. Poulin le restaurant "Le Bourgogne" de Sainte-Foy au prix officiel de \$35,000, de façon à contourner certaines dispositions de la loi de l'impôt, et

au prix officieux de \$200,000. Devant la cour, M. Vachon affirme qu'il a payé ce montant au complet; la partie adverse affirme qu'il n'y a ni reçu, ni témoin de la chose. Comme le prétend M. Bouchard.

Ce serait la raison pour laquelle on a tenté de faire saisir les biens de l'industriel pour près de \$600,000, en fin de semaine dernière: lors de la visite du huissier à la banque, il n'y restait plus de liquidités.

Comme M. Vachon affirme dans un affidavit que ses biens ne sont pas tous nantis de garanties et d'hypothèques, la partie adverse a bien l'intention de savoir,

vendredi, où se trouvent ceux qui ne le sont pas.

Le juge Trottier

On se rappellera qu'au cours de la journée de lundi dernier, le juge André Trottier, de la cour supérieure, a refusé d'accorder "par anticipation" la protection de la loi à M. Poulin, juste au moment où il devait être interrogé par le procureur de M. Vachon, Me André Boies. M. Poulin le demandait en argumentant qu'il ne faudrait pas que les déclarations faites devant un tribunal puissent l'incriminer devant une cour criminelle où on l'accuse actuellement d'extorsion, (\$200,000) aux dépens de M. Vachon.

Mardi, le juge Trottier a refusé de casser un jugement par défaut de \$5,000 prononcé contre le propriétaire du Bourgogne, en rapport avec un accident survenu en décembre 1971, lors duquel une cliente s'est grièvement blessée dans un escalier. Il a demandé à M. Poulin de revenir en cour le 16 mars, avec des témoins, pour justifier le sérieux de l'affidavit sur lequel il fonde son recours.

Hier, mercredi, les procureurs de M. Paul Vachon ont réclamé l'annulation de la saisie-arrêt avant-jugement du 12 février, en soutenant que la déclaration assermentée qui l'accompagne est in-

suffisante. Le juge Trottier doit rendre jugement d'ici la fin de semaine; en même temps, il doit fixer la date où sera entendue une seconde requête en annulation, basée sur la fausseté de l'affidavit, advenant que sa décision soit de nature négative.

Une vive discussion s'est amorcée, hier matin, devant le juge, pour savoir qui a assermenté l'affidavit de M. Poulin. La signature y est illisible, bien que ce dernier ait juré lundi qu'elle l'ait été par Me Marc-André Boulianne, associé à part nominale de Me-Bouchard...A la faveur de M. Vachon on a alors répliqué qu'il s'agit là d'une grave irrégularité.

Quatuor en prison

Quatre jeunes gens de Havre-Saint-Pierre ont été condamnés à la prison, mardi, par le juge Georges Chassé, juge en chef adjoint de la cour provinciale. Ils sont âgés de 19 à 22 ans. L'un avait un petit dossier et il a été éclopé de 23 mois. Les trois autres ont eu 21 mois.

Les quatre prévenus ont avoué leur culpabilité à l'accusation d'avoir dérobé, à la pointe d'armes à feu, une somme de \$13,543 à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre, jeudi dernier. Ils ont été traduits au palais de justice de Sept-Îles.

Le hold-up a été commis par trois "cagouleurs" et le quatrième participant est resté au volant de l'auto. Il y avait une dizaine de person-

nes dans la banque, cinq employés et autant de clients.

Il est impossible de s'éloigner de Havre-Saint-Pierre à ce temps-ci de l'année à moins de disposer d'un avion. Les agents de la Sûreté du Québec du poste de Havre-Saint-Pierre ont été informés que les voleurs étaient des gens de la place et, effectivement, ils en retraçaient deux environ une demi-heure plus tard.

Les deux autres prévenus ont été rejoints le lendemain. En même temps, les policiers ont récupéré l'argent en entier, les cagoules et les armes à feu. Le tout était caché non loin du local du Club de motards dont font partie les prévenus.

DORION & DIONNE
ANDRE GHISLAIN
OPTOMETRISTES

• EXAMEN DE LA VUE • LUNETTES • VERRES
• LENTILLES CORNÉENNES
870 EST, RUE ST-JOSEPH — TEL.: 529-9642
En dehors du Mail,
à 75 pieds de l'extrémité est du Mail.

ADHÉSION SYNDICALE
OBLIGATOIRE

avis

AUX TRAVAILLEURS
DE LA CONSTRUCTION

À compter du 1^{er} mars 1976, le certificat d'enregistrement émis par l'Office de la construction du Québec sera exigé pour travailler dans l'industrie de la construction. Pour obtenir ce certificat, les salariés qui ne l'ont pas encore fait, doivent signifier leur adhésion syndicale obligatoire à l'Office de la construction du Québec, du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures 30.

EXCEPTIONNELLEMENT

Les bureaux de l'O.C.Q. et certains autres endroits aménagés à cet effet seront ouverts:

les vendredis 20 et 27 février 1976, jusqu'à 21 heures
les samedis 21 et 28 février 1976, de 9 heures à 17 heures.

Les salariés devront se présenter munis d'une carte portant le numéro d'assurance sociale.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau régional de l'O.C.Q.



Office
de la construction
du Québec



maguire

3 VEDETTES

cet ensemble comprend:

- UN BUREAU TRIPLE
- UN MIROIR
- UN CHIFFONNIER
- UNE ARMOIRE
- UNE TÊTE DE LIT 54"
- MATELAS "SIMMONS"
- UN SOMMIER-CAISSE
- UNE BASE DE MÉTAL
- UN SOFA
- UN FAUTEUIL
- UNE TABLE
- 4 CHAISES
- UN RÉFRIGÉRATEUR GURNEY '76
- UNE CUISINIÈRE GURNEY '76

PLUS DE 12 AMEUBLEMENTS DE DIFFÉRENTS STYLES SONT EXPOSÉS EN PERMANENCE.

PRIX REG. \$2,949.
PRIX VEDETTE \$2,537.

ON A LE SOUCI DE VOUS BIEN MEUBLER



1330 MAGUIRE, SILLERY, 681-4124
SUCCURSALE, 430 ST-SACREMENT, 681-6231
SUCCURSALE PLACE FLEUR DE LYS, 529-4915

GRATIS
(FÉVRIER SEULEMENT)
UN TÉLÉVISEUR 12 PCES
AVEC L'ACHAT
D'UN AMEUBLEMENT DE 3 PIÈCES
COMPRENANT RÉFRIGÉRATEUR ET CUISINIÈRE

Bombardier justifie ses offres par la loi anti-inflation

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — "Il va falloir que les employés en grève viennent à se rendre compte qu'on ne peut rien y faire et que la compagnie ne fera pas de nouvelles concessions monétaires contrevenant à la législation anti-inflationniste".

C'est la réponse catégorique qu'a fournie hier au SOLEIL le directeur général de Matériel de transport Bombardier Ltée, M. Raymond Royer.

quant aux possibilités de nouvelles offres patronales, à la suite du récent vote des grévistes de La Pocatière.

Ces employés syndiqués avec la CSN ont rejeté dans une proportion de 96,7 pour cent, mercredi dernier, les recommandations de médiateurs spéciaux du ministère du Travail, et décidé de poursuivre le débrayage déclenché le 2 décembre dernier.

Selon M. Royer, l'entreprise se retrouverait devant un cas de force majeure, celle de respecter les dispositions des mesures anti-inflationnistes. Et on n'a nullement

l'intention d'y déroger et d'entrer en lutte avec le gouvernement.

Prise de position motivée

Le directeur général de l'usine de La Pocatière a souligné que la prise de position de Bombardier était d'abord motivée par les recommandations formulées par un premier médiateur, M. Roland Tremblay. La compagnie a accepté d'absorber les excédents en bénéfices marginaux que ce médiateur a cru justifiables en regard des limites permises par la législation fédérale. C'est ce que les conciliateurs du ministère du Travail ont plus tard ratifié, dans un second rapport de médiation spéciale.

Sur l'application des mesures anti-inflationnistes, la compagnie aurait par ailleurs obtenu l'opinion de ses propres aviseurs légaux et des informations des autorités concernées. Il

n'y aurait aucun moyen d'outrepasser les dispositions de la loi et d'ajouter aux offres monétaires.

Selon ces différents spécialistes, les changements techniques effectués à La Pocatière ont été amorcés dès septembre 1974, et donc bien avant la date du 31 octobre 1976 stipulée dans la loi. D'autre part, les transformations de l'usine et de son activité de fabrication des moteurs à celle de l'assemblage des caisses de véhicules de transport en commun n'impliqueraient pas des changements susceptibles d'exclure l'entreprise ou d'entraîner une dérogation à l'application des mesures anti-inflationnistes.

On ne bouge pas

Dans les circonstances, M. Royer a

dit espérer que les employés voudront bien, à un moment qu'il souhaite le plus tôt possible, se mettre résolument à l'étude de la législation, avec des spécialistes en mesure de leur fournir les explications adéquates.

"Parce que la compagnie, qui déplore la grève et ne cache pas sa déception du rejet syndical des recommandations de deux médiateurs spéciaux, ne dérogera définitivement pas à sa prise de position".

Toujours selon le porte-parole patronal, il appartient donc au syndicat de faire les premiers pas, si on désire véritablement une reprise de contact, et de consentir aux concessions qui s'imposent. La compagnie "ne bougera pas" tant que la partie syndicale s'en

tiendra à ses demandes exorbitantes et contrevenant à la loi.

On se retrouve donc devant l'alternative de laisser "s'écouler le temps", jusqu'à ce que les grévistes soient mieux renseignés sur la portée et l'interprétation des dispositions anti-inflationnistes, ou que la compagnie soit financièrement ou autrement dans l'obligation de réviser ses projets industriels, en ce qui concerne son usine de La Pocatière.

Ces perspectives ne laissent donc que peu d'espoir que la filiale de Bombardier pourra satisfaire aux livraisons des wagons de métro requis pour les Jeux olympiques à moins d'interventions de niveau gouvernemental ou de pressions extérieures du genre.

Les 11 étudiants de la Mitis: le MQF songe à l'injonction

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le Mouvement Québécois français de l'Est de la province envisage sérieusement de recourir à une requête en injonction interlocutoire contre le ministère de l'Éducation pour le forcer à retourner à l'école française les 11 étudiants catholiques francophones de la commission scolaire de la Mitis (Mont-Joli) qui sont passés au secteur protestant anglophone, en septembre dernier, sans avoir subi les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.

Au cours d'une conférence d'information hier, le porte-parole du Mouvement Québécois français (MQF) de la région, M. Ghislain Jean, a déclaré que l'on étudiait cette possibilité devant l'inertie du ministère de l'Éducation qui se refuse toujours à solutionner ce cas flagrant de violation des dispositions de la loi 22 qui a été portée à son attention, en novembre dernier par le MQF et la commission scolaire de la Mitis.

Le porte-parole du MQF soutient que le silence du ministère de l'Éducation est d'autant plus incompréhensible compte tenu que des fonctionnaires de ce ministère admettent que la situation est illégale.

En effet, M. Jean a révélé que M. Omer Brazeau du bureau régional du ministère de l'Éducation à Rimouski lui a affirmé que ces 11 étudiants se trouvaient, pour deux raisons, illégalement à l'école anglaise de Mitis Beach.

D'après les dispositions de la loi 22 concernant le contingentement, seulement 4 ou 5 étudiants pouvaient en septembre dernier, passer à l'école anglaise dans la région.

De plus, les élèves en question étant de foi catholique, les parents devaient faire le serment solennel que leurs enfants sont de religion protestante, ce qui paraît invraisemblable.

Depuis qu'il a soumis le problème au ministère de l'Éducation le 13 novembre dernier, le MQF a bien reçu un accusé réception de l'ex-ministre M. Raymond Gar-

neau. La lettre datée du 14 novembre a été reçue le 9 décembre.

M. Garneau précisait qu'il appartenait à la commission scolaire de s'assurer, par les moyens qu'elle juge à propos et pas nécessairement en utilisant les tests du ministère, si les élèves qui demandent à recevoir l'enseignement en langue anglaise ont une connaissance suffisante de cette langue, condition préalable prescrite par la loi.

Il disait toutefois avoir demandé aux services compétents du ministère de s'enquérir de tous les faits pertinents auprès des instances en cause, dont la commission scolaire de la Mitis. S'il s'avérait que les dispositions de la loi sur la langue officielle ont été incorrectement appliquées, il aviserait des mesures à prendre en vertu des pouvoirs et des responsabilités qui lui incombent.

Le 23 janvier, la commission scolaire de la Mitis recevait une lettre de M. Fernando Trépanier, de l'organisation de l'enseignement élémentaire et secondaire. Ce dernier soulignait que le

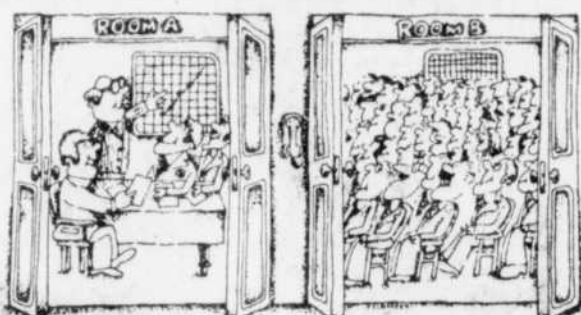
problème était à l'étude par un groupe d'analyses et qu'une décision devrait être prise prochainement.

Le 6 février une autre lettre parvenait à la commission scolaire, cette fois de la part du secrétaire particulier adjoint au ministre de l'Éducation, M. Pierre Boucher. Il assurait la commission scolaire que les services compétents du ministère étudiaient le problème et qu'une décision devrait être prise d'ici quelque temps.

Toujours sans réponse précise, le MQF s'adressait au directeur du bureau régional du ministère de l'Éducation à Rimouski, M. Fernand Dionne. Le 16 février, M. Dionne écrivait au MQF que la question suit son cours normal d'analyse et d'intervention par les autorités compétentes du ministère de l'Éducation.

M. Jean a soutenu que le MQF ne peut que dénoncer ces tergiversations inutiles et d'esquives subtiles qui visent tout simplement à étouffer le problème. Il demande donc au nouveau ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue qui connaît très bien la région pour avoir été député de Matane, de se manifester.

Chaque réunion a son importance



Voilà pourquoi nous apportons une attention et un soin particuliers à chacune d'entre elles. Qu'il s'agisse d'un dîner d'affaires pour 2 personnes ou d'une conférence regroupant 1000 personnes, un personnel qualifié vous aidera à tout planifier. Pour votre prochaine réunion, réunissez vos forces à celles du Sheraton.

Hôtel Sheraton-Mt. Royal
LES AUBERGES & MOTOR INNS SHERATON
1455 RUE PEEL, MONTRÉAL QUÉBEC H3A 1T5

ERRATA ZELLERS

Deux erreurs se sont glissées dans notre **CIRCULAIRE "AUBAINES POUR LE FOYER"**
En page 18,

le prix du RÉFRIGÉRATEUR 13 pieds cubes est de **\$399**
et le prix de la CUISINIÈRE 30" de luxe est de **\$309**

Nous nous excusons des inconvenients que ces erreurs ont pu vous causer.

Zellers

Place Fleur de Lys
550, boul. Hamel
Québec

Holt Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.

le tri-jama



De Classic Silk. Une nouvelle manière de passer la soirée à la maison. Souple trio de nylon en rose, bleu ou jaune. Se glisse facilement dans un sac de voyage. Grandeurs P.M.G. \$48.

Lingerie, au rez-de-chaussée.

HOLT RENFREW
Place de l'Hôtel de Ville
Place Ste-Foy
2 hrs. station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

à l'abri de la pluie



Nous vous annonçons de supers vêtements de pluie dans un style tout à fait nouveau! En exclusivité. L'imperméable, avec tout plein de détails-mode. En polyester de coton lustré, bleu acier ou beige. Manteau de toute saison, souplesment ceinturé. Empiècement au dos, poignets chemisier. Canadian-Mist, coton-nylon; beige citron, argile. 7-14. \$40 chacun. Ecrire ou téléphoner à 692-3680

Vêtements pour enfants, au troisième.

HOLT RENFREW
Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville

Les Régimes d'épargne-retraite et d'épargne-logement du Montréal Trust ou 6 moyens de mettre votre

impôt au régime

1 La section Hypothécaire du Régime enregistré d'épargne-retraite du Montréal Trust vous permet d'investir dans un portefeuille diversifié de premières hypothèques, qui offre un rendement intéressant.

Votre argent, vous le gagnez. Et vous voulez bien le placer. Au Montréal Trust, on s'en fait autant que vous pour votre argent. On a donc mis au point des régimes d'épargne enregistrés qui sont très souples et qui vous coûtent bien peu.

Quand vous nous confiez votre argent, vous voulez qu'il vous rapporte. Vous pouvez nous faire confiance. Chaque dollar placé chez nous pour votre retraite ou pour une maison travaille pour vous. Les régimes d'épargne-retraite et d'épargne-logement établis par le gouvernement favorisent l'épargne en vue de la retraite ou de l'achat d'une maison et permettent aux participants de déduire les contributions de leur revenu imposable. Toutefois, il pourrait y avoir certains désavantages fiscaux si le montant placé n'était pas utilisé aux fins prévues.

Pour avoir plus de renseignements sur les moyens de mettre votre argent au régime, passez au bureau du Montréal Trust le plus près ou appelez-nous.

2 La section Revenu est conçue pour ceux qui recherchent une certaine marge de sécurité et un rendement à long terme.

3 La section Valeur variable vous permet d'investir dans l'économie du pays grâce à un portefeuille choisi d'actions ordinaires.

4 La section Garantie constitue un placement stable et sûr, qui offre un rendement intéressant; le taux d'intérêt peut être révisé tous les deux mois.

La section Certificat de placement garanti vous assure un taux d'intérêt élevé, garanti pour cinq ans.

5 Toute combinaison de ces sections constitue un bon moyen de payer moins d'impôt tout en diversifiant votre placement. Par exemple, vous pouvez placer une partie de vos épargnes dans la section Valeur variable et une autre partie dans la section Hypothécaire ou dans la section Revenu. Vous optez pour la formule qui répond le mieux à vos objectifs.

6 Le Régime enregistré d'épargne-logement du Montréal Trust vous permet d'épargner pour acheter une maison et vous donne le droit de déduire jusqu'à \$1000 de votre revenu imposable.



Montréal Trust

On s'en fait autant que vous pour votre argent.

CENTRE-VILLE: APPELEZ CAROL FILLION - 529-8841

CENTRE JADIS: APPELEZ REAL ROBITAILLE - 628-8383

Passez à nos nouveaux bureaux du Centre Jadis. Pour mieux vous servir, nous avons un stationnement vaste et gratuit. De plus, les heures d'affaires sont pratiques.

Hâtez-vous! Vous avez seulement jusqu'au 1er mars pour mettre votre argent au régime, au Centre Jadis, à Charlesbourg.

Nous sommes ouverts: Lundi, mardi, mercredi de 9h. a.m. à 5h 30 p.m.
Jeudi, vendredi de 9h. a.m. à 5h. p.m.
Samedi de 9h. a.m. à 5h. p.m.

Record d'équipe pour Steve Vickers avec sept points

(D'après AP et PC) — Steve Vickers a établi un record d'équipe avec sept points, trois buts et quatre aides, hier soir alors que les Rangers de New York ont écrasé les Capitals de Washington 11-4.

Rod Gilbert a contribué à un but et quatre aides et le centre Wayne Dillon, un but et trois aides pour un total de 16 points pour ce trio aux dépens de Ron Low.

Les Rangers en étaient à leur première série de trois gains d'affilée cette saison.

Don Raleigh détenait l'ancienne

marque individuelle du club avec six points contre Chicago en 1951.

Vickers y est allé de deux buts en deuxième période, lesquels ajoutés à ceux de Bill Fairbairn, Gilbert et Phil Esposito, celui-ci au cours d'un double avantage numérique, ont donné une avance de 7-3 aux Rangers.

Pat Hickey a marqué deux buts pour les vainqueurs, dont les autres compteurs ont été Ron Greschner et Rick Middleton, tandis que Blair Stewart, avec deux filets, Gerry Meehan et Jack Lynch répliquaient pour les vaincus.

A Chicago, un but de Danny Gare, à moins de deux minutes de la fin du match, a procuré aux Sabres de Buffalo un verdict nul de 4-4 contre les Black Hawks.

Gare, dont c'était le 34ème but cette saison, a fait dévier un tir de Gilbert Perreault. Cliff Koroll avait procuré un peu plus tôt une avance de 4-3 aux Hawks.

Richard Martin, René Robert et Peter McNab ont marqué les autres buts des Sabres.

Les autres filets des Hawks ont été

réussis par Darcy Rota, avec deux, et Phil Russell.

A Kansas City, Chuck Arnason a marqué son 15ème but de la saison, en troisième période, procurant aux Scouts une égalité de 3-3 avec les Bruins de Boston.

C'était la première fois depuis le 4 janvier 1975, jour de l'incident Henry Boucha-Dave Forbes, incident qui avait envoyé le premier à l'hôpital et le second devant les tribunaux, que les deux joueurs s'affrontaient de nouveau. Ils ne se sont retrouvés ensemble sur la glace que trois fois et tout s'est déroulé dans le calme.

Phil Roberto et Guy Charron ont réussi les autres buts des Scouts tandis que Dallas Smith, Jean Ratelle et Ken Hodge ont touché la cible pour Boston.

A Detroit, Denis Potvin a réussi le but victorieux pendant un jeu de puissance à 18:08 de la 3e période, alors que les Islanders de New York ont surclassé les Red Wings par 5-3.

La recrue Bryan Trottier a marqué le but d'assurance dans un filet désert à 14 secondes de la fin du match, qui marquait seulement le 2e gain des Islanders au cours de leurs huit dernières parties.

La recrue Michel Bergeron a profité d'un avantage numérique pour compter pour Detroit à 16:08 de la 1ère période, mais Clark Gillies a égalé les chances à mi-chemin du 2e engagement, puis Buster Harvey a redonné l'avance aux Wings une minute plus

tard, avec l'aide de Terry Harper qui enregistrait ainsi son 200e point dans la LNH.

A Oakland, les Seals de la Californie ont joué à court d'un homme pendant sept minutes consécutives sans concéder un seul tir au but, en deuxième période, dans une victoire de 6-3 contre les North Stars du Minnesota.

Gary Holt avait été pénalisé deux minutes pour rudesse et cinq minutes pour avoir dardé.

Al MaAdam, Rick Hampton, Fred Ahern, Dennis Maruk, Gay Sabourin et Wayne Merrick ont réussi les buts des Seals, tandis que Dennis O'Brien, Normand Gratton et Doug Hicks ont riposté pour les North Stars.

A Los Angeles, le défenseur Gary Sargent et son coéquipier Bob Nevin ont marqué chacun un but à environ trois minutes d'intervalle, en troisième période, pour permettre aux Kings de faire match nul 2-2 contre les Blues de St-Louis.

A Vancouver, le deuxième but du match de la part de Bill Barber alors qu'il ne restait que 49 secondes à jouer a brisé les reins des Canucks, qui ont plié l'échine par le pointage de 6-4 face aux Flyers de Philadelphie.

Vingt secondes après le but de Barber, Orest Kindrachuk a ajouté un sixième but à la fiche des Flyers.

Barber a marqué dans un filet désert par le gardien Ken Lockett, qui était derrière le filet pour tenter

de mettre la main sur une rondelle libre. Bobby Clarke a, semble-t-il, retenu Lockett le long de la rampe permettant ainsi à Barber de compter un but très facile.

Les défenseurs Bob Dailey et Harold Snepets, des Canucks, ont protesté trop vivement au sujet du geste de Clarke et prirent le chemin du banc des pénalités. Kindrachuk a profité de ce jeu de puissance pour enregistrer le sixième but des Flyers.

Dans l'AMH

A Winnipeg, un but de Willie Lindstrom, en troisième période, a ralenti un retour en force amorcé avec acharnement par l'adversaire et permis aux Jets de battre les Roadrunners de Phoenix par 4-3.

Tous les buts des Roadrunners ont été réussis au dernier tiers, par Dell Hall, Mike Sleep et John Gray.

Mike Ford, Peter Sullivan et Anders Hedberg ont marqué les buts des Jets, les quels menaient 2-0 à l'issue de la période médiane.

A Cleveland, le gardien Bob Johnson a réalisé 25 arrêts, et les Crusaders ont triomphé des Cowboys de Calgary par 4-0.

Ron Ward a marqué deux buts, et ses coéquipiers Russ Walker et Danny Gruen chacun un.

Don McLeod, qui a concédé deux buts à 27 secondes d'intervalle au début de la troisième, a repoussé deux tirs de pénalisation vers la fin du match.

Les huées ne réussissent pas aux Jaros

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

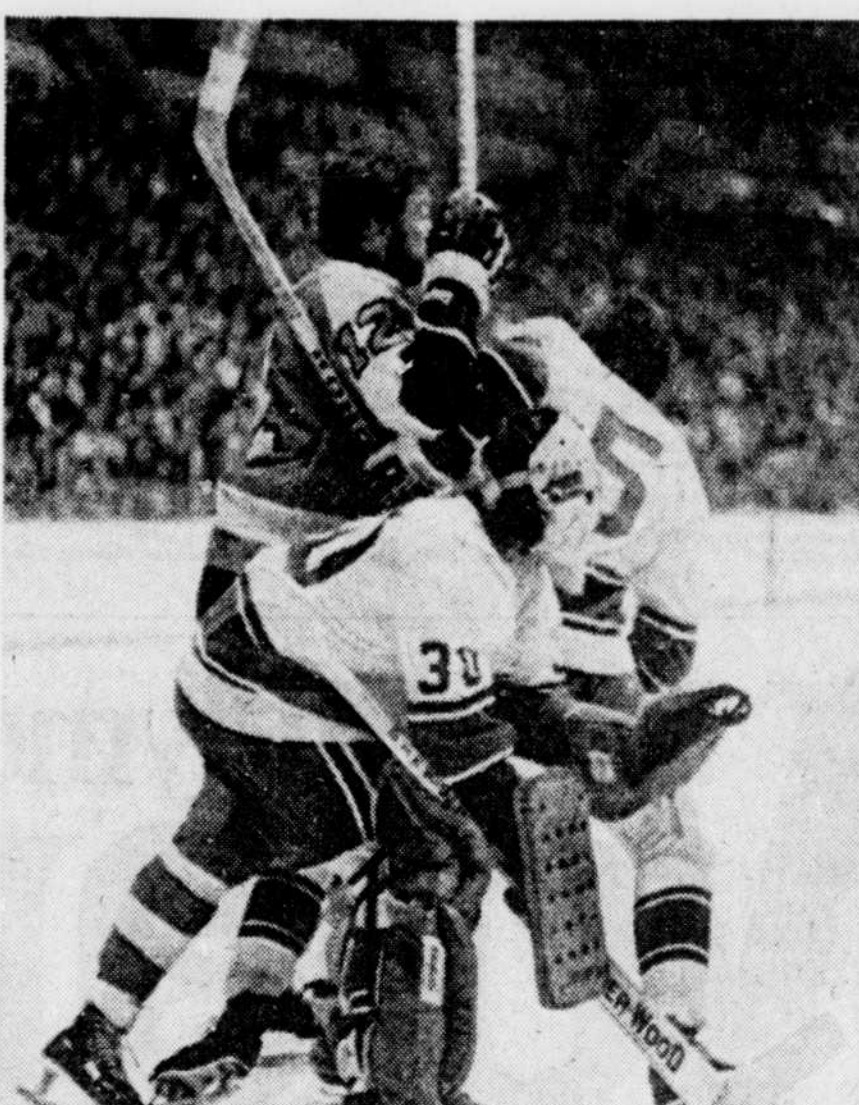
SAINT-JOSEPH — Les Jaros de la Beauce après avoir été hués par les Québécois et subi la défaite devant les Blades d'Erie, lundi soir dernier, au Colisée de Québec, s'inclinèrent de nouveau par le compte de 7-5, hier soir, devant les Comets de Mohawk Valley.

Ce match de la Ligue nord-américaine de hockey, a été disputé hier soir, au Utica Memorial Auditorium, devant 2 269 spectateurs, avec en évidence Frank Hamill, des Comets de Mohawk Valley, et Alain "Boum-Boum" Caron des Jaros de la Beauce, qui réussirent chacun le tour du chapeau.

Le pointage des gagnants a été complété par Bob O'Reilly, Al McKenzie, Brian Coates et Peter Donbar, alors que les autres buts des Jaros de la Beauce, furent réussis par Richard Grenier et Luc Simard.

Du côté des gardiens de but, Jim Park dans la cage des Comets de Mohawk Valley a fait face à un total de 26 lancers. Son opposant Nick Sanza qui en était à son premier match dans la cage des Jaros de la Beauce, a été mis à l'épreuve à 34 occasions.

De nouveau sur la route, les Jaros de la Beauce disputeront leur prochain match, demain soir, au Onontaga War Memorial, en se mesurant aux Blazers de Syracuse.



Bousculez-vous si vous voulez, moi je suis payé pour arrêter des rondelles et rien ne m'empêchera de le faire, devait penser le gardien Ken Lockett, des Canucks de Vancouver en regardant du coin de l'œil son coéquipier Tracy Pratt se bousculer avec Gary Dornhoefer, des Flyers de Philadelphie.

"En plus, je suis payé pour étudier"



Bourse et salaire

Mon cours est payé, mes livres aussi. En plus, je reçois un salaire 12 mois par année. L'été, je me remets en condition physique en faisant un entraînement intéressant et il me reste quelques semaines de vacances. Par ailleurs mon avenir est assuré, puisque je serai officier dès la fin de mes études.

Collège militaire

Vous pouvez, comme moi, faire vos études au collège militaire. On y offre une formation globale qu'on ne retrouve nulle part ailleurs: études académiques très poussées avec, en moyenne, un professeur

pour 5 étudiants; développement physique intensif et enrichissement de la personnalité par le contact social et la discipline. Une école imbattable!

Université de votre choix

Si vous le préférez, vous pouvez choisir n'importe quelle université canadienne et bénéficier des subventions des Forces canadiennes qui acceptent plus de 40 cours différents.

Pourquoi pas vous?

Vos études payées, un emploi d'été et surtout une carrière stimulante au bout de tout ça: c'est peut-être la chance que vous attendiez.

SI LA VIE T'INTÉRESSE

Votre centre de recrutement:

1048 rue St-Jean,
Québec, G1R 1R6
(418) 694-3636



**LES FORCES
ARMÉES
CANADIENNES**

LES TEMPS GAIS VIENDRONT...

EN ATTENDANT, ROULEZ MIEUX MAINTENANT!



on l'a  voiture

**CHRYSLER
CORDOBA
MONACO
CORONET
CHARGER SE
ASPEN
COLT
DART SPORT
CAMIONS
DODGE '76**



DANS TOUT LE CHAMBARDEMENT,
DODGE RESTE SUR!

GARANTIE *

"LE POINT FINAL"

12 MOIS, MILLAGE ILLIMITÉ

Pour les 12 premiers mois d'usage, tout concessionnaire de Chrysler Canada Ltd. réparera, sans frais pour les pièces et le main-d'œuvre, toute pièce de nos voitures et de nos Sportswagon Dodge, modèle 1976 (sauf les pneus), qui l'arrivera défectueuse en usage normal, sans égard au kilométrage.

* EXCLUANT VEHICULES DE POLICE ET TAXI

 **tangway**
AUTOMOBILES

89, ROUTE KENNEDY - TEL: 837-9383 - 833-4110 LEVIS

Mi-chemin entre le Rond-Point et la Route 20 - Service de 9h a.m. à 5h p.m.